

W. H. Murray
100, Wellington St.
R. D. Ottawa

TELEPHONE 4630 4631

Office Hours: 9:30 a.m. to 5:00 p.m.
Sundays & Public Holidays

Toronto, Ont. November 24th, 1930.

72655

P. C. T. O'Hara, Esq.,

Deputy Minister of Trade, etc.,
Ottawa.

Dear Sir,-

I have come to Canada as delegate of the Society of British Authors, Playwrights and Composers, representing a body of over three thousand Copyright Owners. I hold an introduction from Sir Alfred Bateman, who is known to you personally and who is a member of our Committee of management. I should be glad to present my introduction personally, if you will permit me to do so, and to talk over Copyright matters, which are of importance to the future Canadian literature and to the Members of the Society which I represent. As you may be aware, the other Dominions - Newfoundland, Australia, New Zealand and South Africa have all passed legislation parallel to the Act of 1911 and Canada alone is behind time in this matter.

I have written to Sir James A. Loughheed, who is, I understand, in charge of the Bill and must wait to hear from him before I can make any definite arrangements as to coming to Ottawa, but at present I propose to stop in Toronto for some ten days and then come up and present my introduction to Sir James Loughheed and the other Members.

Library and Archives Canada/Bibliothèque et Archives Canada

This copy must be used for the purposes of research or private study only / Cette copie doit être utilisée uniquement à des fins de recherche ou d'études privées. 1620 Vol 71 File 22655-1011
Reference number/n° de référence:

(2)

Willott & Hume,
1007 Kent Building,
Toronto.

F.C.T. O'Hare, Esq., (contd.)

Perhaps you will kindly let me hear from you.
The above address will find me or the King
Edward Hotel, Toronto.

Yours truly,



GHT/B

Canada
le Français

Montreal, le 2 Septembre 1920.

Sir George Foster,
Ministre du Commerce,
OTTAWA, Ont.

Monsieur le Ministre,

M. le Ministre des Affaires Étrangères
vient de me transmettre le texte d'un voeu qui a été récem-
ment adopté par le syndicat français pour la protection
de la propriété intellectuelle et qui a reçu l'approbation
d'un certain nombre d'associations similaires; ce voeu se
réfère au bill de "copyright" canadien.

1 p.j.

En vous adressant ci-joint une copie
de cette résolution, j'ai l'honneur de vous rappeler l'in-
térêt que les auteurs, compositeurs et artistes français
attachent au succès de la réforme qui est à l'étude depuis

plusieurs années en Canada, et de vous faire part de
l'espoir qu'ils conservent de la voir légalement adoptée
dans un avenir prochain./.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre,
l'assurance de ma haute considération.

LE GÉRANT DU CONSULAT GÉNÉRAL
de France,

deV/6D.

M. de Villeneuve

Voie adopté par le Syndicat pour la Protection de la Propriété intellectuelle dans sa dernière séance:

" Le Syndicat pour la Protection de la Propriété intellectuelle, au nom de toutes les Sociétés de littérature, d'artistes et d'écrivains qu'il représente, et les sociétés plus spécialement intéressées à la réforme du droit d'auteur au Canada, tiennent à exprimer à M. le Ministre Yoster leur vive reconnaissance pour les témoignages de sympathie donnés par lui envers la race française canadienne et les intérêts français au Canada, lors de l'ouverture de la Session parlementaire canadienne de 1920, ainsi que pour l'engagement qu'il a spontanément pris de présenter à nouveau au Parlement canadien le Bill sur le "copyright" ajourné en 1919.

" Frappés de la déception que présente la loi sur le droit d'auteur actuellement en vigueur au Canada et sur l'insuffisance de la protection accordée aux auteurs unionistes par le texte de la Convention de 1886 aujourd'hui désuet, seul accepté jusqu'ici dans ce pays, émettent le vœu que le Bill sur le copyright de 1919 soit soumis au Parlement canadien et accepté par lui.

" Les dispositions de ce Bill répondant dans leur ensemble aux légitimes aspirations des artistes, auteurs et éditeurs français: son adoption leur donnerait satisfaction et permettrait, d'autre part, au Gouvernement canadien de prendre toutes mesures nécessaires pour assurer l'adhésion du Canada au texte révisé en 1908 de la Convention de Berne de 1886, auquel le Canada est resté jusqu'ici, étranger, ainsi qu'en protocole additionnel de mars 1914."

Ce vœu a été spécialement approuvé par l'Association des artistes peintres, sculpteurs, architectes, graveurs et dessinateurs "Fondation Taylor"; la Chambre syndicale des fabricants de bronzes; la Chambre syndicale française de la Photographie; la Société des Architectes diplômés par le Gouvernement; la Société des Auteurs, Compositeurs et Éditeurs de musique; la Société des Auteurs et Compositeurs dramatiques; la Société française de Photographie; la Société des Gens de lettres, etc.....